

**Occupation du domaine public
Pose d'une benne – Rue de Keravel**

N°ARR2016-023

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 4 mars 2016 par Monsieur SOUN Hubert, pour installation d'une benne (5,50m x 2,50m) sur le domaine public situé entre le 1 et le 3, rue de Keravel,

ARRETE

Article 1er : Monsieur SOUN Hubert est autorisée à poser une benne de (5,50m x 2,50m) sur le domaine public situé entre le 1 et le 3, rue de Keravel, **le mercredi 9 mars 2016.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par le demandeur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 3 mars 2016.



Pour le Maire et par délégation,

Le 1er adjoint
Yves ROBIN